

l'exécutant sur le chef pour obliger celui-ci à concevoir des travaux qui assurent la vie commune, où l'un et l'autre sont solidaires dans les résultats, dans le rendement du travail.

A l'origine du travail, le précédant, il y a donc une création sociale, où apparaissent un pouvoir de contrainte et une hiérarchie. La création politique et sociale est donc antérieure à la création économique dont elle est la condition nécessaire.

III. — *Ces conditions politiques et sociales nécessaires à la naissance du travail sont réalisées dans la Famille humaine, qui contient en germe toutes les institutions des sociétés civilisées.*

La Famille unit, par l'amour et par l'instinct de conservation de l'espèce, deux êtres inégaux et doués de qualités différentes : l'homme, créateur intellectuel et apte au commandement ; la femme, conservatrice des créations de l'homme et capable d'exercer sur l'homme la contrainte morale qui le conduit à renouveler ses créations. L'union de l'homme et de la femme constitue le premier type de société hiérarchisée dont les membres sont solidaires et s'imposent une contrainte mutuelle pour la création économique. L'homme contraint la femme aux travaux domestiques ; la femme exige de l'homme qu'il exploite son esprit et sa vigueur à la recherche, à la capture, à la transformation, à l'accumulation et à la protection des choses qui donneront à la famille sa nourriture et sa sécurité. Les enfants sont contraints par l'homme et la femme à se préparer aux mêmes fonctions et à les remplir dès que leur force le leur permet. La famille est un type complet de société où sont réunies toutes les conditions nécessaires à la création économique. Les sociétés complexes ne font que reproduire, en divisant les fonctions, ce type initial des sociétés humaines. Le pouvoir de l'État, imposé dans la suite à des sociétés de familles, ne fait que prolonger le pouvoir paternel.